

Commune de St Apollinaire de Rias

Compte- rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019

Présents : Pascal Bouit, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Jean- Marie Mengin , Hervé Vignal.

Absentes excusées :

- Laurence Brunel
- Geneviève Greco - Valérie Pellegrin

Procuration: Laurence Brunel à Alain Fluchaire.

Secrétaire de séance : Nicole Chazel

La séance est ouverte à 20h 40.

Déroulement de la séance suivant l'ordre du jour.

- **Travaux logement au -dessus de la bibliothèque.**

Des travaux indispensables doivent être effectués pour que ce logement puisse être loué: isolation, remplacement de la porte palière, conduit de cheminée (impossible de gainer la cheminée avec le conduit actuel, un tubage classique permettra d'évacuer les fumées comme une nouvelle cheminée le ferait, un plombier chauffagiste doit venir pour nous adresser un devis.

Hervé Vignal nous a adressé un devis pour l'isolation ainsi que pour le remplacement de la porte, y compris l'évacuation de l'ancienne laine de verre. Nous discutons pour choisir au mieux ce qui convient pour l'isolation : laine de verre soufflée ou laine de verre en rouleau pour la surface à isoler soit 85m² ? Selon les conseils d'Hervé et de Michel Deloche, nous optons pour la laine de verre en rouleau qui semble la mieux adaptée aux combles de ce bâtiment.

- Montant du devis: -3041,64 euros : laine de verre épaisseur 300mm, R=7,5k /ww
- - 2294,65 euros: porte et plinthes manquantes
- Nous avons sollicité un autre artisan, à ce jour, pas de réponse, c'est Hervé Vignal qui prendra en charge ces travaux.

Vote à l'unanimité pour les travaux prévus et pour le devis d'Hervé qui n'a pas participé au vote.

Des travaux de peinture seront effectués par le locataire lui-même ; en compensation le premier mois de loyer sera gratuit

Montant du loyer mensuel : 350 euros .

Vote à l'unanimité pour que monsieur le Maire signe le bail de location.

***Logement au-dessus la Mairie.(logement sinistré entièrement rénové)**

A compter du 1er juillet ce logement est loué ,montant mensuel : 350 euros.)**Vote à l'unanimité pour cette location déjà discutée en conseil.**

***Augmentation des loyers .**

- Mairie étage nord : 317,84 euros avec l'augmentation passe à 323,24
- Mairie rdc: 307,78 passe à 313,00
- Résidence Péatier ouest : 453,05 passe à 460,75
- Résidence Péatier Rdc : 410,00 passe à 416,97
- Residence Péatier (balcon) : 406,00 passe à 412,90.

***Cimetière . Mise en place d'un columbarium et jardin du souvenir.**

devis de l'entreprise Chièze: TTC= 6108,00 euros.

Reprise d'anciennes tombes: devis en attente.

Une aide du département peut nous être attribuée pour un devis de 7700,00 euros (somme qui sera atteinte avec la reprise des tombes). Cette aide sera de l'ordre de 15 à 20 %) .

Vote à l'unanimité pour ces travaux et l'aide sollicitée.

***CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à laquelle nous appartenons.** La commission des finances doit voter courant juillet un Fonds de concours pour des aides au logement(20%,pour les petites communes.)

***Extension du réseau électrique au village.** Le SDE (Syndicat Départemental d'Énergies)

demande que la commune paie puis soit remboursée(3310,25 euros sur 10 ans).Le conseil municipal souhaite que l'acquéreur verse cette somme directement à la mairie qui ensuite fera le nécessaire auprès du SDE ;

Vote à l'unanimité pour cette décision.

- **Logement sinistré. Contrairement à ce qui était prévu par AXA, la commune doit payer l'entreprise et encaisser le remboursement**
- Une décision modificative est à prendre pour rentrer des sommes dans le budget et encaisser les chèques.(crédits inscrits en dépenses et en

recettes).S'agissant d'une remise en l'état, afin de ne pas augmenter la valeur du bien ,il conviendra d'enregistrer les opérations dans la section de fonctionnement. La recette sera inscrite au compte 7788,la dépense au 615221

Vote à l'unanimité .

***CAPCA . Rapport de la CLETC(commission locale des charges transférées)** La question des chats et chiens errants devient une charge transférée à la CAPCA.

Vote à l'unanimité

***Journées citoyennes.**

Elles se feront les 8 et 9 août prochains.

Un appel est lancé à tous les citoyens pour y participer, bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous ,alors n'hésitez pas, venez on vous attend

Pour l'heure ,passer quelques jours avant en mairie ou appeler un conseiller ou une conseillère....

***La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 10h** devant la plaque commémorative aux Baraques suivie d'un apéritif ,comme à l'habitude, dans notre salle communale.

Bienvenue à tous.

La séance se termine à 23 h 15.

La secrétaire de séance: Nicole Chazel.